

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le 15 février 2019 à 18 heures sous la présidence de Mr DE BUSSY Jacques, Maire.

Nombre de conseillers : - En exercice: 10  
- Présents: 09  
- Votants: 10

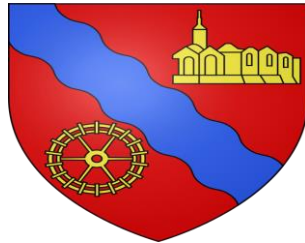
### **ETAIENT PRESENTS :**

DE BUSSY Jacques, Maire, Mr LAGOUTTE Damien, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SUCHET Ghislaine, 2<sup>ème</sup> adjointe, Mr PERRIER Jean Luc, 3<sup>ème</sup> adjoint, , Mme GARDIN Bernadette, Mr. LONGIN Olivier  
Mr. LAGOUTTE Michel, Mr. MORANA Antoine, Mr. TISSIER Nicolas

Excusé : Monsieur Thomas FORAY, pouvoir à Mr Damien LAGOUTTE.

Démissionnaire : Mme Jeanine Raphanel.

1. Le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2018, est approuvé à l'unanimité.
2. **Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU, responsable Damien Lagoutte) :**  
Cette approbation était prévue à l'ordre du jour du présent conseil. Cependant, celle-ci doit être reportée au terme de la présentation du PLU aux habitants de la commune, soit le 5 mars 2019.  
À cet effet, une exposition est organisée en mairie, et un cahier destiné à recueillir les observations est disponible.
3. **Points sur les dossiers en cours :**
  - 3.1. **le projet sentier** (Responsable : Jacques de Bussy)
    - Un groupe de travail composé de ranchalais et de non ranchalais est en place. Ont participé à ces travaux :
      - o **Pour la commune :**
        - Des représentants du conseil (Jean-Luc Perrier, Antoine Morana, et Bernadette Gardin)
        - Des représentants d'associations locales : le comité des Fêtes, le comité de la Rochette. Sont aussi invitées : l'association des chasseurs et l'association des parents d'élève.
        - Bruno Rousselle et Guy Bernard.
      - o **Des partenaires locaux :**
        - le service tourisme de la Cor
        - le SYRTTA (contrat de rivière)
        - le service espace sensible du Conseil Départemental
        - Géopark
        - les Eclaireurs et éclaireuses de France
    - Ce groupe a produit une première maquette, qui a été enrichie par des apports de Bruno Rousselle :
      - o Le sentier est à vocation pédestre et VTT, il est étudié pour un fonctionnement permanent.
      - o Un premier chiffrage situe l'investissement à hauteur de 60 000 € (voir détail sur site).



- Sa réalisation est prévue sur 2 à 3 ans : outre les financements communaux et associatifs, plusieurs financements sont escomptés (département, région, cor, Etat...).
- La maquette finale sera arrêtée fin mars.

**3.2. L'aménagement du centre bourg :** (Responsables du projet : Jean-Luc Perrier, Jacques de Bussy)

- Le bureau Réalité a commencé son travail et une première esquisse de l'aménagement de la voirie sera proposée début mars.
- Les objectifs de ce projet sont de rendre le centre bourg plus attractif et convivial, de maîtriser la circulation, de sécuriser les déplacements piétons.
- Les détails sur la mission du bureau d'étude et l'avancement des travaux seront accessibles sur le site.
- Le cout global du projet sera affiné avant fin juin ; le contenu définitif résultera des financements accessibles. La fourchette du projet à ce jour est entre 120 000 € et 180 000 €.

**3.3. Acquisition d'un immeuble en centre bourg** pour pérenniser l'épicerie dans un cadre de travail adapté : des contacts sont en cours avec madame Burnichon (responsable des contacts : Jacques de Bussy)

**3.4. La transition énergétique :**

- La commune s'est engagée avec la COR pour l'installation d'un panneau photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes ; le panneau est actif depuis 10 jours.
- Une réunion de présentation des aides de la COR en matière de rénovation d'habitat sera organisée courant mai.
- Eolien : La Compagnie nationale du Rhône a engagé une démarche sur notre territoire concerne les communes de Poule et de Ranchal ; nos deux communes ont décidé de réfléchir conjointement à ce projet. Dans cette perspective, les élus du conseil auditionneront la CNR, puis dans un second temps des experts « anti-éolien » ; une synthèse des différents apports se fera lors d'une 3<sup>ème</sup> réunion entre élus, avant que le conseil ne délibère courant avril sur sa position vis-à-vis de l'éolien.

**4. Délibérations:**

- Les compétences du SDMIS (incendie, secours) sont transférées à la COR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. La participation de la commune au fonctionnement du SDMIS aurait été de 5.186 € en 2019 ; elle est reprise par la Cor. La COR intègre donc dans son budget un montant global de 832.000 € correspondant à la participation de l'ensemble des communes au SDMIS.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLETC) portant sur transfert total de la compétence informatique à la COR.  
Ce transfert comprend la prise en charge du matériel informatique (mairie et école), de son entretien, de sa maintenance et de son assurance. Le coût à charge de la commune était de 4.131, 29 €, il est repris par la Cor. La COR intègre donc dans son budget un montant global de 613.854 € correspondant à la valeur du transfert de compétence de l'ensemble des communes.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité
- Attribution d'une prime exceptionnelle au personnel non titulaire à hauteur de 100 € brut.  
La même prime ayant été versée au personnel titulaire en application de la délibération du 20/12/2016. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.



- Dépenses d'investissement : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif : 4 106.56 € au titre du compte 2131 pour les travaux d'accessibilité à l'école et 1 159.20 € au titre du compte 2188 pour du matériel à usage interne.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **5. Mise à jour des commissions**

- Commission Communale des Impôts Directs : suite à la démission de Mme Pascale Burnichon, Jean Luc Perrier est nommé à l'unanimité.
- Commission Électorale : suite à la démission de Mme Jeanine Raphanel, Bernadette Gardin est nommée à l'unanimité.

#### **6. Autres informations sur le projet communal**

- Les travaux d'accessibilité seront poursuivis en 2019 à l'église, la Gourmandine, et la salle des fêtes (responsable du projet Damien Lagoutte).
- Un plan d'adressage doit être réalisé pour pouvoir implanter la fibre sur la commune. Ce plan consiste à nommer et numéroté les rues. Le cout est estimé à 6 000 € (responsable Ghislaine Suchet).
- Salle des jeunes : l'association des jeunes utilisatrice de la salle est en sommeil. Le conseil souhaite que cette salle retrouve sa vocation et des travaux seront conduits pour sa remise en état (responsable Nicolas Tissier).
- Remise en état des petits ouvrages d'art sur les ruisseaux (responsable Ghislaine Suchet) : après recherche d'information, nous sommes en possession des dossiers administratifs permettant d'engager les demandes préalables à la réalisation des travaux.
- Entretien des pistes communales limitrophes : à l'initiative de Ghislaine Suchet, une réunion a eu lieu en mairie avec les maires et responsables voirie des communes voisines (Poule, Belmont, Belleruche, St Nizier) pour organiser en commun le travail d'entretien tout au long de l'année ; un plan de travail commun a été arrêté
- Maison démolie « au bord de l'eau » : l'achèvement des travaux se fera dès que l'entreprise Dubouis pourra intervenir. (responsable Ghislaine Suchet)
- Communication (responsable Antoine Morana) :
  - o le site fonctionne très bien, il donne satisfaction ; une formation est prévue pour permettre aux associations de créer elles même leurs articles.
  - o une lettre communale (4 pages) sera diffusée courant mars.
- Tourisme : La commune fera un état des lieux des poteaux balisant les sentiers labellisés par le département, à la demande de ce dernier. (responsables Antoine Morana et Bernadette Gardin)
- Déneigement : en l'absence du cantonnier en arrêt maladie, c'est Olivier Longin a effectué le déneigement. Les ranchalais ont été satisfaits.
- L'ostéopathe a pris possession des locaux au 1<sup>er</sup> étage de la mairie où elle exerce désormais.
- A l'initiative du syndicat mixte du Pays du beaujolais (150 communes), la commune accueillera, le 2 avril, les représentants des communes du beaujolais engagées dans le programme « Village d'accueil ».
- Grand Débat national : en l'absence d'initiative sur la commune de Cours, la commune a décidé de relayer et de s'associer à l'initiative de la commune de Lamure sur Azergue qui aura lieu le 8 décembre à 19 heures

7. La date du prochain conseil est arrêtée au jeudi 7 mars 2019 à 20 h.

